

Délégation du service de l'eau : l'expérience du village à la loupe



Saint Barthélémy et son lac. M. P.

L'ADUES (Association de défense des usagers de l'eau de Salernes) créée en 2013, a reçu les représentants du CAD'EAU, association créée en 2018 pour peser, au nom des usagers, contre le transfert des compétences à la communauté d'agglomération, imposée dans le cadre de la loi NOTRe, au premier janvier 2020.

L'ADUES (Association de défense des usagers de l'eau de Salernes) créée en 2013, a reçu les représentants du CAD'EAU, association créée en 2018 pour peser, au nom des usagers, contre le transfert des compétences à la

communauté d'agglomération, imposée dans le cadre de la loi NOTRe, au premier janvier 2020.

Selon son représentant, Gérard Toussan, « sur les 66 communes du territoire, seulement 24 fonctionnent en régie municipale. La balance semble pencher déjà en faveur de délégataires, avec le risque de perdre le contrôle de l'eau et d'un éloignement des centres de décision. Mais le choix de la gérance de l'eau n'est pas encore fait avec un rapport de Dracénie Provence Verdon agglomération (ex-CAD) attendu au plus tôt en 2019. »

Un enjeu pour l'élection municipale ?

Pour le moment le doute s'installe et la gestion de chaque commune est regardée à la loupe. À cet égard, l'expérience de Salernes, une des plus anciennes délégations de gestion, est très indicative. L'eau a toujours été abondante à Salernes, cependant en 2007 la survenue d'une turbidité de l'eau de Saint-Barthélémy a révélé la nécessité d'une deuxième source d'approvisionnement.

La commune conclut alors un contrat avec le Syndicat intercommunal des eaux du Haut Verdon (SIEHV) rétrocédant l'exploitation des sources. Or la société SEERC-SUEZ, qui bénéficie d'un contrat en affermage des eaux de la ville depuis 2004, intervient aussi pour le SIEHV. Cette délégation largement favorable à l'entreprise qui émarge ainsi à deux échelons, est reconduite en 2012 pour 12 ans, soit 2024.

Pour l'ADUES le compte n'y est pas. *« L'entreprise délégataire s'était engagée à un rendement (mesure des fuites) minimum de 80 %, ce qui est loin d'être le cas et n'a jamais été pénalisé comme elle aurait dû l'être. Le coût du mètre cube est un des plus élevés de l'agglomération. Or la répartition du prix de l'eau entre la commune, le syndicat et le délégataire a été profondément modifiée depuis 7 ans, au bénéfice de ce dernier, et au détriment de la part communale, passant de 5 à 25,95 euros pour 100 m³/an.*

Enfin, quid de cette inadéquation entre les montants prévisionnels et les sommes réellement engagées par la commune pour l'entretien et l'assainissement du réseau avec un solde positif inutilisé dont on peut s'interroger du devenir une fois les compétences transférées à la CAD ? »

Il est clair que le problème de la gestion de l'eau sera au premier plan des discussions en 2020, avec une période électorale cruciale pour les municipalités. Car comme le déclamait le poète grec Pindare *« le premier des biens c'est l'eau »*.